



## Carte blanche

# Le massacre annoncé des vieux chalets

### L'invité

**Martin Killias**  
Président  
de Patrimoine suisse



La Suisse était de tout temps admirée pour la beauté de ses paysages. Certes, il y a partout des paysages et sites d'une beauté exceptionnelle, mais rares sont les pays avec une diversité comparable sur un espace si limité. Comme toute personne ayant encore des souvenirs des années 50-60 saurait l'attester, le rythme de la conversion des paysages autrefois verts en zones périurbaines a porté atteinte à bien des trésors.

À partir de 1972, la première loi sur la protection des eaux et, quelques années plus tard, la première loi sur l'aménagement du territoire (LAT) étaient censées freiner ce bétonnage irrésistible des espaces verts.

Ce changement de système, combiné à la réduction des zones constructibles, a déplacé les activités des entreprises immobilières vers les centres urbains et les villages - où se trouvent concentrés depuis toujours les bâtiments historiques dignes de protection. Malgré les bonnes intentions, les constructions - souvent de très mauvaise qualité - en dehors des zones à bâtir ont continué à porter atteinte à la qualité des paysages.

Comme l'avait jadis observé le conseiller fédéral radical Rolf Friedrich, la

crise du tourisme est due entre autres à la perte de beauté de beaucoup de stations de montagne. Le peuple s'est révolté à plusieurs reprises, en votant les révisions successives de la LAT ou encore l'initiative Weber contre les habitations secondaires.

Malgré leurs échecs successifs dans les urnes, les milieux immobiliers n'ont cessé d'augmenter leur pression pour assouplir les règles protégeant les espaces verts. Le

«Les milieux immobiliers n'ont cessé d'augmenter leur pression pour assouplir les règles (...). Le dernier coup de théâtre vient du département de Doris Leuthard, qui propose une solution meurtrière pour le patrimoine historique»

dernier coup de théâtre vient du département de Doris Leuthard, qui propose une solution meurtrière pour le patrimoine historique en dehors des zones à bâtir.

L'œuf de Colomb apparent qui vient d'être proposé au parlement consiste à introduire une solution dite de compen-

sation. Celle-ci prévoit que l'on puisse construire sans limites en dehors des zones à bâtir pourvu qu'une surface équivalente soit libérée «en compensation» d'un bâtiment existant. Cette solution, très bénéfique pour protéger les forêts puisqu'une surface équivalente doit être reboisée en compensation de toute surface défrichée, risque de produire des effets calamiteux en matière d'aménagement du territoire. Elle permettrait par exemple de raser quatre vieilles granges avec une surface de 50 m<sup>2</sup> chacune pour ériger un immeuble de 200 m<sup>2</sup> tout neuf et voué à des fins sans rapport avec l'agriculture. On imagine le désastre!

Ces derniers temps, on a assisté à des débats passionnés sur l'admissibilité de transformations de vieilles granges alpines en maisons de vacances. De tels changements d'affectation ne sont sans doute pas la panacée pour sauver d'anciens bâtiments souvent séculaires mais laissés à l'abandon suite à la modernisation de l'agriculture. La solution dite de la compensation en ferait de vrais objets de spéculation, non pas pour en faire des maisons de vacances mais en vue de leur démolition à titre de «compensation».

Le massacre des mayens, des *rustici* tessinois et des vieux chalets est donc bien annoncé. Non protégés dans leur large majorité, ils font toutefois partie de notre héritage culturel et contribuent aux beautés du paysage. Sans eux, la Suisse ne serait plus le pays tel que nous l'avons toujours connu et admiré.